



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 juin 2019**

Décision n° **CP-2019-3146**

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - La Mulatière - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Fontaines sur Saône - Mions - Pierre Bénite

objet : Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle - Attribution d'une subvention à ABC HLM pour son programme d'actions 2019 - Approbation d'une convention de participation financière

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mai 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 4 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Philip, Colin (pouvoir à M. Veron), Barral, Mme Frier, MM. Pillon (pouvoir à Mme Glatard), Chabrier.

Absents non excusés : Mme Poulain, M. Vesco.

**Commission permanente du 3 juin 2019****Décision n° CP-2019-3146**

commune (s) :	Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - La Mulatière - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Fontaines sur Saône - Mions - Pierre Bénite
objet :	<b>Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle - Attribution d'une subvention à ABC HLM pour son programme d'actions 2019 - Approbation d'une convention de participation financière</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 21 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville au travers de la GSUP est un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville métropolitain, approuvé pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015. La convention de GSUP d'agglomération, qui définit les priorités, a été approuvée pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016.

Par délibération du Conseil n° 2019-3514 du 13 mai 2019, la Métropole de Lyon a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels, dans le cadre de la GSUP pour l'année 2019.

La GSUP constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (Métropole, Communes, bailleurs, associations, régies de quartier) aux problématiques spécifiques et récurrentes des quartiers de la politique de la ville. Des actions sont mises en œuvre chaque année afin d'assurer un cadre de vie entretenu, d'enrayer un processus de déqualification ou le manque d'attractivité et d'assurer la pérennité des investissements réalisés.

Ces plans d'actions portent sur :

- la gestion quotidienne du cadre de vie,
- la participation des habitants, l'amélioration du lien social et l'éco-citoyenneté,
- la maîtrise des budgets des ménages en matière de charges afférentes au cadre de vie,
- la sécurité et de la tranquillité des habitants,
- l'insertion sociale (recours aux régies de quartier, chantiers jeunes et éducatifs, etc.) et professionnelle (clauses d'insertion, chantiers d'insertion, etc.),
- la prise en compte des situations de précarités économiques et sociales.

La participation de la Métropole au centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle s'inscrit dans ces plans d'actions. Il est porté par ABC HLM, association des bailleurs et constructeurs HLM du Rhône. Il a une dimension métropolitaine depuis 2016 selon une logique d'ancrage dans les laboratoires historiques, Vaulx en Velin et Vénissieux, et de déploiement sur l'ensemble des quartiers de la politique de la ville. L'objectif est notamment d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques sur les thématiques prioritaires définies annuellement. Il s'agit également d'insuffler des coopérations sur le terrain en lien avec la Métropole.

Les priorités du centre de ressources métropolitain pour l'année 2019 sont :

- l'amélioration de la coordination entre les bailleurs sociaux et les services de la Métropole en matière de propreté et de gestion des déchets, notamment en étant partie-prenante des conditions de mise en œuvre de la feuille de route d'amélioration du tri (FRAT), et le développement d'actions innovantes en la matière et pour aboutir à des évolutions de comportements dans les situations de malpropreté,
- en matière de tranquillité, conforter les stratégies des bailleurs sur des points précis en favorisant l'appropriation des méthodes de prévention situationnelle, développer la coordination inter bailleurs sur des territoires à enjeux, poursuivre les chantiers métropolitains ouverts en 2018 (obtention des conditions d'éviction des trafics de stupéfiants dans certaines résidences et la réduction des coûts, sans contrainte normative, actualisation de la convention départementale de sécurité pour renforcer les collaborations et bonnes pratiques),
- contribuer à la mise en place de projets stratégiques en faveur de l'économie de proximité, à une convergence stratégique entre bailleurs et collectivités territoriales et à une synergie entre bailleurs et acteurs ou d'initiatives de l'ESS,
- soutenir les bailleurs sociaux dans la mise en œuvre des plans d'actions GSUP - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et participer au pilotage de la convention GSUP d'agglomération,
- caractériser et porter à la connaissance des décideurs les effets cruciaux de l'abattement TFPB pour la qualité de vie résidentielle dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Il est proposé pour l'année 2019 une participation de la Métropole de 25 000 € sur un budget prévisionnel de 92 600 €, soit une subvention de 27 % ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2019-3514 du 13 mai 2019 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif ;

#### DECIDE

##### 1° - **Approuve** :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit d'ABC HLM pour la programmation 2019 relative au centre de ressources métropolitain, dans le cadre du contrat de ville métropolitain,

b) - la convention à passer entre le bénéficiaire, ABC HLM, et la Métropole.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P17O5427.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 juin 2019.**